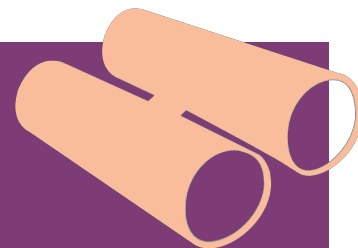


# Parc naturel régional du Vercors



## ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION CAP 2038 POUR INFORMER NOS CONCITOYENS

La révision de la charte, un  
enjeu pour l'avenir du territoire  
du Vercors

### CAP 2038, une signature originale

Pour assurer une bonne lisibilité de ce processus de révision, les élus du Parc ont choisi de le nommer « CAP 2038 ». C'est en effet à cet horizon que devra nous mener la future charte. **Mémorisez son logo, il accompagnera chaque évènement et chaque document de la révision.**



**CAP  
2038**  
Révision  
de la charte

### Une charte de Parc, à quoi ça sert ?

**La charte, c'est d'abord un projet de territoire construit entre acteurs locaux. C'est ensuite un contrat entre collectivités valable 15 ans.** Elle conditionne le renouvellement du classement et l'existence même du Parc naturel régional.

**Dans le Vercors, la charte actuelle, approuvée en 2008 et valable jusqu'en 2023, établit les principes de développement du territoire :** l'agriculture, la forêt, le tourisme, la préservation et la valorisation des paysages, de l'histoire du Vercors et du patrimoine bâti. Elle pousse à la gestion durable des espaces et des ressources, par exemple, l'eau et la forêt. Elle facilite la mise en débats d'enjeux propres au territoire, comme par exemple la place du loup ou celle des éoliennes.

# UN PROJET POUR LE TERRITOIRE, UNE CHARTE POUR L'AVENIR

Un Parc naturel régional est créé, ou reconduit, pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités : créer et développer des activités économiques et un modèle social durable tout en préservant les patrimoines naturels, culturels et paysagers, les richesses et savoir-faire locaux.

## BILAN & ETAT DU TERRITOIRE

### L'évaluation de la charte 2008/2020

Avant de se projeter dans le projet de territoire formulé par la future charte, il importe d'évaluer **ce qu'a produit la charte actuelle** : confronter les ambitions de la charte, telles qu'énoncées en 2008, et ce qui a été effectivement mis en œuvre en termes d'actions et atteint en termes d'objectifs.

L'enjeu de l'évaluation est de comprendre les résultats observés, satisfaisants ou non, et d'en tirer leçon afin d'améliorer les synergies entre tous les partenaires.

### Le diagnostic du territoire

Ce diagnostic repose sur **la comparaison de l'état du territoire en 2008 et en 2018** : population, urbanisation, patrimoine environnemental, activités économiques, etc. L'idée est d'appréhender les évolutions notables, une démarche indispensable à l'élaboration de la future charte.

## UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE CHARTE CONSTITUTIVE

L'objectif est d'identifier collectivement des actions pour l'avenir en lien avec une stratégie commune de gestion et de développement du territoire adaptée aux enjeux actuels et futurs.

**La révision de la charte est un temps qui nous est donné pour nous reposer les questions sur des sujets qui nous importent et pour formuler collectivement les principes et conditions de nos actions à venir** : préserver les paysages ; soutenir les producteurs ; participer à la transition énergétique et adapter nos pratiques au changement climatique ; valoriser notre patrimoine culturel, naturel (sentier découverte, monument ancien...) ; préserver les services publics de proximité ; accueillir de nouvelles entreprises ; dynamiser un centre bourg ; gérer la ressource en eau ; mieux maîtriser nos consommations ; développer des actions d'intérêt collectif (sport, culture...).

Avant d'être approuvée par l'État, la charte sera soumise à enquête publique et devra être adoptée par les différentes collectivités territoriales souhaitant faire partie du Parc. Elle se doit donc d'être le fruit d'une large concertation entre les acteurs locaux.

## QUEL INTÉRÊT POUR LES COLLECTIVITÉS D'ADHÉRER À UN PARC ?

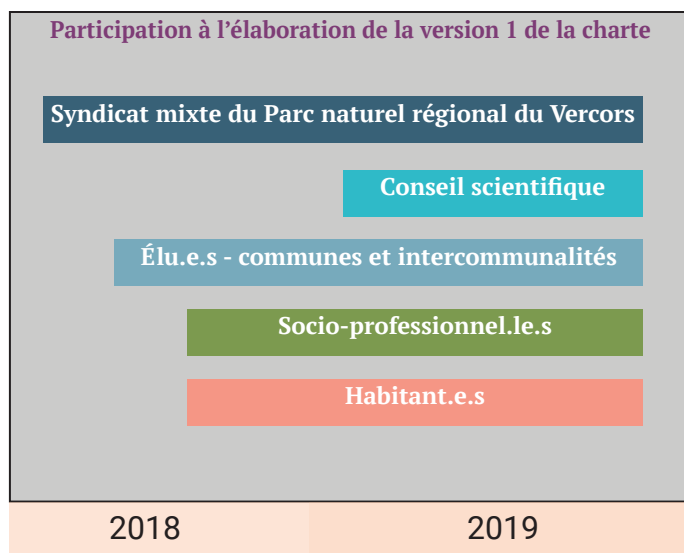
Dans le cadre des cinq grandes missions\* qui lui sont confiées par la loi, un Parc naturel régional met **des moyens humains** (équipe pluridisciplinaire) et **financiers** (État, Union européenne) à disposition des communes et intercommunalités adhérentes et **soutient des initiatives** émanant des acteurs du territoire. Par exemple : coordonner un projet, une médiation à l'échelle du massif, proposer un conseil, une assistance à maîtrise d'ouvrage, un accompagnement technique ou méthodologique. Il fait bénéficier des **expériences et réussites de l'ensemble du réseau** des Parcs naturels régionaux. Le Parc met en œuvre également des **actions propres souvent expérimentales** en lien à la charte.

Bénéficier du classement en Parc naturel régional représente également un avantage en terme d'**image de marque de qualité** reconnue au niveau national.

Il y a 53 Parcs naturels régionaux en France. Ils couvrent environ 15 % du territoire.

\* La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ; L'aménagement du territoire ; Le développement économique et social ; L'accueil, l'éducation et l'information ; L'expérimentation, l'innovation.

## LE CALENDRIER



# DES MOYENS ET DES OUTILS POUR S'INFORMER ET PARTICIPER



Des élus, des associations, des habitants se concertent pour préserver les atouts de leur territoire et lui donner un nouvel élan.

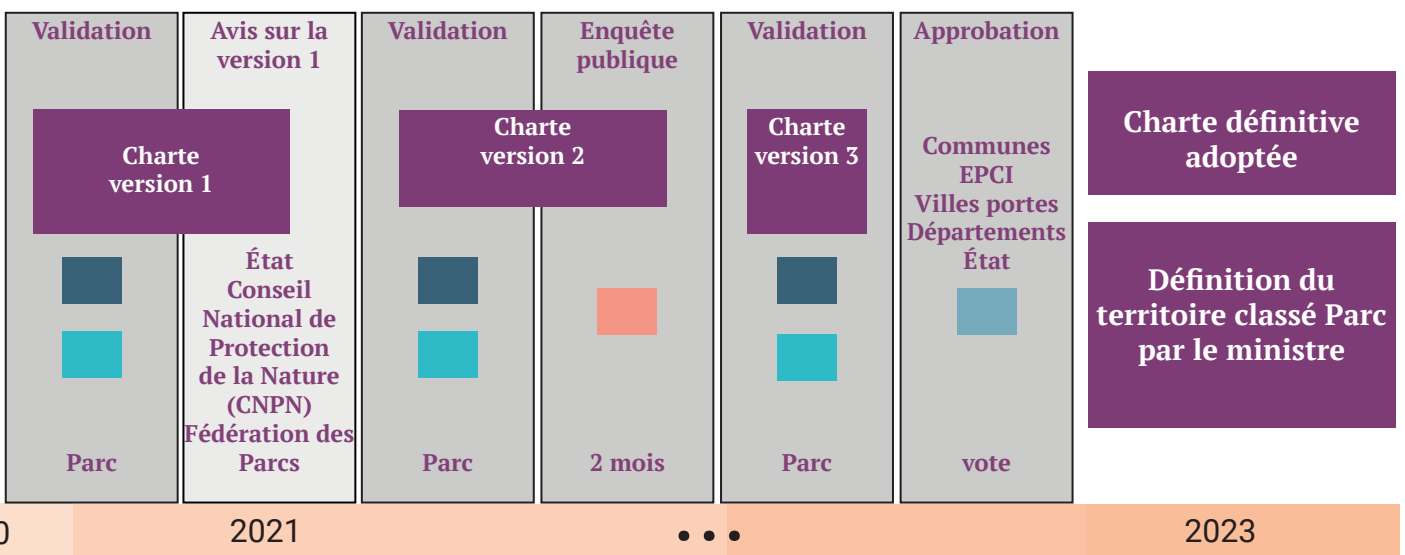
**RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS ÉLUS**  
Chaque commune dispose d'un.e délégué.e en charge des questions liées au Parc, vous pouvez lui indiquer vos souhaits et propositions...  
Pour savoir quel.le élu.e est délégué.e au Parc dans votre commune, le lien : <https://urlz.fr/8mFr> (les membres du comité syndical).

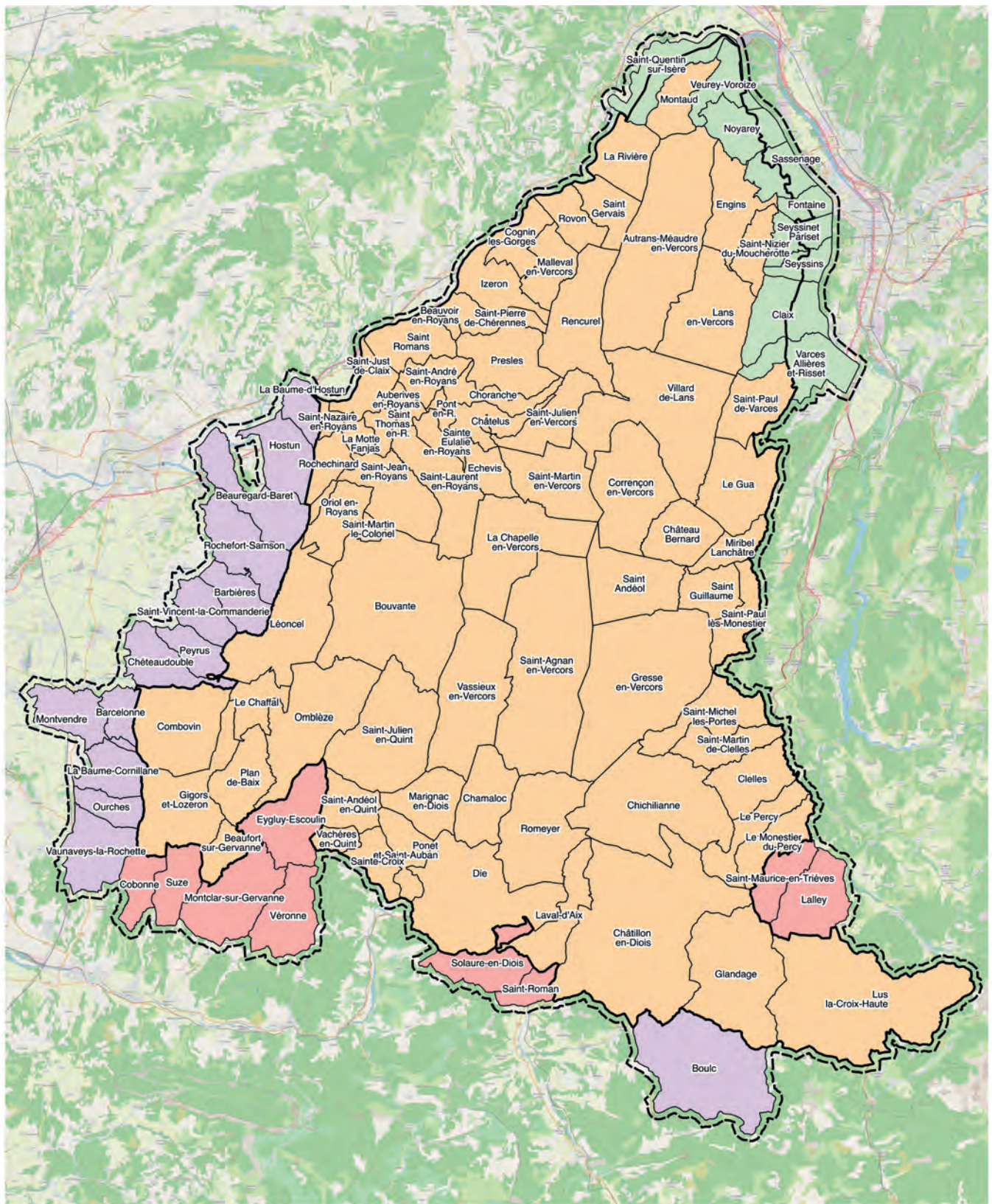
**UTILISEZ LES OUTILS NUMÉRIQUES**

- ◆ Abonnez-vous à la newsletter pour être tenu.e au courant des actualités du Parc et pour vous informer de l'avancement de la démarche de révision de la charte, le lien : <https://urlz.fr/8g5e>
- ◆ Visitez régulièrement la page dédiée sur le site Internet du Parc du Vercors, le lien : <https://urlz.fr/8gB9>
- ◆ Envoyez directement un mail à l'adresse : [charte@pnr-vercors.fr](mailto:charte@pnr-vercors.fr)
- ◆ Utilisez l'application cartographique pour pointer et vous exprimer sur les lieux à préserver et/ou à valoriser le lien : <http://www.parc-du-vercors.fr/geocharte>

**RENCONTREZ LES ÉLU.E.S ET TECHNICIEN.NE.S DU PARC**  
Les élu.e.s et technicien.ne.s du Parc se déplacent sur de nombreuses manifestations ou en organisent, n'hésitez pas à venir échanger avec eux.

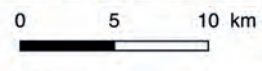
## 2018 - 2023





**Légende**

- Communes classées Parc (charte 2008-2023), inscrites dans le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Communes partiellement classées Parc (charte 2008-2023), inscrites dans le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Communes comprises dans le périmètre d'étude 2008 ayant fait le choix de n'être pas classées dans la charte 2008-2023, inscrites dans le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Communes nouvellement proposées pour le périmètre d'étude charte 2023-2038
- Périmètre actuel du Parc naturel régional du Vercors (charte 2008-2023)
- Périmètre d'étude pour la charte 2023-2038



**Parc naturel régional du Vercors**

Maison du Parc  
 255, chemin des Fusillés  
 38250 Lans-en-Vercors  
 Tél. : 04 76 94 38 26  
[www.parc-du-vercors.fr](http://www.parc-du-vercors.fr)

2018

